

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Numéro	OBJET	Décision du conseil
378-2025	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU LOTISSEMENT	Approuvée
379-2025	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE	Approuvée
380-2025	TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025	Approuvée
381-2025	FONGIBILITE DES CREDITS	Approuvée
382-2025	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	Approuvée
383-2025	REFECTION DES ROUTES	Approuvée
384-2025	INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION	Approuvée
385-2025	REHABILITATION D'UN ANCIEN LOCAL COMMERCIAL	Approuvée
386-2025	DELIVRANCE D'UN MANDAT AUPRES DU SIEEN EN VUE DE REALISER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE CONTEXTE D'UTILISATION ET DE PROFIL DANS LE CADRE DE L'ACCORD-CADRE MULTI ATTRIBUTAIRES POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Approuvée
387-2025	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Approuvée

Numéro	Résumé de la décision
378-2025	Adoption du budget primitif 2025 du lotissement : - Equilibré en fonctionnement, dépenses et recettes à 14 226,24 €. - Equilibré en investissement, dépenses et recettes à 27 961,4 €
379-2025	Adoption du budget primitif 2025 de la commune : - Equilibré en fonctionnement, dépenses et recettes à 788 736,03 €. - Equilibré en investissement, dépenses et recettes à 998 332,29 €.
380-2025	Vote des taux d'imposition pour l'année 2025 : - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32,26 % - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 25,80 % Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 19,06 %
381-2025	Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
382-2025	Attribution de subventions aux différentes associations : CCAS : 3500 €, ADPEP : 31 €, Anciens combattants : 23 €, Amicale du RPI : 200 €, Club de l'amitié : 255 €, Foyer rural : 805 €, FRL Pétanque : 600 €, FRL Football : 1335 €, Le Panier Luthenois : 2000 €, Prévention Routière : 40 €, Sapeurs-Pompiers Nevers Amicale : 40 €, Subvention exceptionnelle : 1000 €.
383-2025	Le Conseil Municipal demande des devis pour des travaux de voirie pour la route du Brioux et la route qui va du Brioux au Château de Rosemont.
384-2025	Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police afin de financer l'achat et l'installation de deux radars pédagogiques.
385-2025	Le Conseil Municipal approuve le projet de transformation de l'ancienne boulangerie en logements et prévoit la sollicitation de subventions (DETR, fonds vert, contrat cadre de partenariat), afin de financer le projet.
386-2025	Délivrance d'un mandat au SIEEEN, pour deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour certains points de livraison.
387-2025	Création d'un emploi non permanent afin de pallier au surplus de tâches pour l'entretien des espaces extérieurs de la commune.